Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MEDI-ACTIONS ACTION C/D • ISIN : FR0000284648

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/01/2025

En quoi consiste ce produit?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme 'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans les statuts de la SICAV.

Objectifs : L'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, formé à 50% du CAC40 dividendes réinvestis et 50% du DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, après prise en compte des frais courants.

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et fondamentale pour identifier les sociétés de toutes capitalisations présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance (profil de croissance attractif, sous-évaluation par le marché).

La gestion privilégie donc les valeurs de croissance à un prix raisonnable et recherche diverses sources de valeur ajoutée : sélection de valeurs, allocation géographique et sectorielle.

La SICAV a vocation à être exposée à 100% en actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 110% de l'actif net.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA), la SICAV ne peut détenir moins de 75% de son actif en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

La SICAV peut néanmoins investir jusqu'à 25% de son actif net en dehors de l'Europe : actions des sociétés des Etats membres de l'OCDE et actions ou parts d'OPCVM investies dans des actions des sociétés des pays émergents suivants : Bulgarie, Moldavie, Kazakhstan, Russie, Ukraine, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Israël et l'Egypte.

La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Les investissements de la SICAV sont centrés dans des actions européennes de sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation.
Enfin, la gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire et obligataire et des investissements peuvent être réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées «Investment Grade ».

La SICAV pourra conclure des opérations de cession et acquisition temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition des risques d'actions, de crédit, de taux, de change et/ou arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net.

Indicateur de référence : La performance de la SICAV peut être comparée à celle de son indice de référence formé à 50% du CAC40 dividendes réinvestis (représentatif des principales capitalisations et secteurs français) et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis représentatif des principales capitalisations de chaque pays et secteurs européens.
Du fait de la gestion active mise en oeuvre, il existe un risque de déviation de la performance de la SICAV par rapport à celle de son indice de référence.

Modalités de souscription/rachat : L'investisseur peut demander la souscription et le rachat de ses actions uniquement en millième d'actions Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h00. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Investisseurs de détail visés : Cette SICAV s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement les Compagnies d'assurances du Groupe MACSF dans le cadre de contrats d'assurance-vie exprimés en unités de compte et recherchant une performance liée aux marchés des actions internationales.
Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Fonds. Les actions de la SICAV ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus). La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation et/ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Cette SICAV peut ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport en 5 ans.

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Direction Juridique
22 rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net de la SICAV est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

1	2	3	4	**5**	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par la SICAV n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
- son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	1 328 €	1 345 €
	Rendement annuel moyen	-86.71 %	-33.05 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 669 €	7 746 €
	Rendement annuel moyen	-23.31 %	-4.98 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 386 €	11 778 €
	Rendement annuel moyen	3.86 %	3.33 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 066 €	15 521 €
	Rendement annuel moyen	50.66 %	9.19 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :
- entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020 pour le scénario défavorable ;
- entre le 30/04/2014 et le 30/04/2019 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 31/12/2018 et le 31/12/2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La SICAV est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	467 €	1347 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.72 %	2.42 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.74% avant déduction des coûts et de 3.33% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 295 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin septembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	120 €
Coûts de transaction	0.26% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	26 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,26. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence correspondant à 20% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le montant réel peut varier en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts ci-dessous comprend la moyenne au cours des 5 dernières années	26 €

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à la SICAV, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :
- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Les informations sur les performances passées de la SICAV présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : **https://www.ofi-invest-am/produits**

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.